



Entretien exclusif avec le ministre des Affaires étrangères du Nicaragua : « Nous appelons les États-Unis à respecter le droit international »

Par [Denis Moncada](#) et [Alex Anfruns](#)

Mondialisation.ca, 16 janvier 2019

investigation.net

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Après une année 2018 qui a vu émerger une crise politique inédite dans le pays, le Nicaragua, l'un des pays les plus sûrs de l'Amérique centrale, est revenu au calme. Mais certains acteurs internationaux, notamment les États-Unis, continuent à jouer aux pompiers pyromanes en votant des sanctions et en appelant au renversement d'un gouvernement démocratiquement élu. Luis Almagro, le secrétaire de l'Organisation des États Américains (OEA) basée à Washington, se montre le plus zélé parmi eux. Il vient d'appeler à une session extraordinaire de son Conseil permanent, afin d'activer un mécanisme qui viserait à isoler le Nicaragua de ses relations avec d'autres pays latino-américains. Si vous croyez que les médias vous ont informé correctement sur le Nicaragua, cette interview exclusive de Denis Moncada, son ministre des affaires étrangères, vous amènera à examiner ces certitudes.

Alex Anfruns : À l'initiative de son secrétaire général, l'OEA tiendra une session extraordinaire de son Conseil permanent le vendredi 11 janvier, dont l'ordre du jour sera « examiner la situation au Nicaragua ». Quel en sera l'objectif ?

Denis Moncada : Le secrétaire général, Luis Almagro demande la convocation immédiate et en urgence du Conseil permanent afin, selon ses intentions et déclarations, de démarrer le processus d'activation de l'article 20 de la Charte démocratique de l'OEA. Nous avons insisté et avons répété qu'Almagro prenait une mesure illégitime, illégale et abusive.

La charte ne confère pas au secrétaire général le pouvoir de déléguer, substituer, remplacer ou assumer la souveraineté des États. La charte de l'OEA n'octroie pas à Almagro l'autorité qu'il prétend exercer, car il ne peut pas remplacer le rôle des États quant à leur indépendance, à leur autodétermination et à l'exercice de leur souveraineté. Almagro ne dispose pas du consentement préalable donné par l'État, et prétend donc ainsi mener à bien une activité rétrograde, allant à l'encontre de ce que prescrit la Charte démocratique. Celle-ci vise à renforcer les États et les gouvernements démocratiques d'Amérique latine et des Caraïbes, lorsqu'un coup d'État a été commis et que celui-ci a brisé l'ordre constitutionnel et démocratique dans un pays.

L'esprit de la charte, lorsque celle-ci a été adoptée, résidait précisément dans le fait de mettre un frein aux coups d'États qui ont eu lieu lors des décennies précédentes en Amérique latine, de rétablir ou de rouvrir la voie aux processus démocratiques et de renforcer les gouvernements constitutionnels et les institutions de cette époque. Il s'agissait

d'une période où les États-Unis appliquaient la doctrine de sécurité nationale, où les armées agissaient comme des armées d'occupation.

Au Nicaragua, c'est une tentative de coup d'État et de rupture de l'ordre constitutionnel qui a eu lieu contre le gouvernement légitime du président Ortega. Le Nicaragua n'a sollicité aucune intervention de l'OEA dans les affaires internes de notre pays. C'est pour cela qu'Almagro se trompe et ne possède aucun fondement juridique ni justification pour prétendre faire ce qu'il fait, à savoir convoquer une réunion de l'OEA afin d'initier l'application de l'article 20 de la Charte démocratique.

Quelles implications cette initiative pourrait-elle avoir et quelle est votre réaction face à celle-ci ?

Elle représenterait un blocage de l'accès aux sources de financement internationales que le Nicaragua possède, avec les conséquences politiques et sociales que cela pourrait impliquer...

Nous avons démarré et continuons à avoir des réunions avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où cours desquelles nous leurs avons expliqué la posture qu'est en train de prendre Almagro en ce qui concerne le Nicaragua.

C'est dans ce sens que nous demandons le soutien des pays frères latino-américains et caribéens afin qu'au sein de l'OEA, cette prétention de M. Almagro ne se réalise pas. Nous les appelons à s'opposer ou à s'abstenir lors de la réunion qui verra la participation des chanceliers et des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OEA.

Le Sénat des États-Unis a finalement approuvé le Nica Act, ratifié par le président, Donald Trump. De plus, il a signé un décret qualifiant le Nicaragua de « menace exceptionnelle contre la sécurité des États-Unis ». Quelle est votre réaction ?

Nous réfutons totalement ces déclarations des États-Unis, ainsi que leur politique d'ingérence et d'interventionnisme, qui ne date pas d'aujourd'hui. Ils continuent à appliquer la doctrine Monroe en Amérique latine et aux Caraïbes, considérant que nos pays sont leur « arrière-cour ». Pendant de nombreuses décennies, le Nicaragua a souffert des effets de l'intervention militaire et politique des États-Unis. Aujourd'hui, ce pays poursuit sa politique traditionnelle d'ingérence à travers l'histoire.

Mais nous sommes des pays libres, souverains et indépendants, qui développons nos propres politiques internes. Nous agissons dans le concert des pays latino-américains, dans le cadre de la légalité, de la constitutionnalité, du droit interaméricain, international, de la charte des Nations Unies et même de la charte de l'OEA.

Nous appelons le gouvernement des États-Unis, son département d'État et son président, Trump, et même les gouvernements d'Amérique latine, à la réflexion, à se conformer au droit international et à respecter celui-ci. Il faut tâcher et s'efforcer de favoriser une cohabitation pacifique, un développement de la coopération et des relations amicales entre nos États.

Nous insistons sur le fait que c'est cela qui définit le comportement des nations et des États : respecter les règles du droit international basées sur la non-agression, la paix, la tranquillité et la coopération mutuelle, les échanges commerciaux ainsi que dans tous les domaines. Ne pas embraser des situations internes dans l'hémisphère, où une dynamique

positive est en train de se former avec l'existence même d'organismes tels que la CELAC (la Communauté d'États latino-américains et caraïbes) et l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les Amériques), grâce auxquels la coopération a été très efficace.

En réalité, le Nicaragua n'est pas seul. Dans le contexte d'une Amérique centrale qui a tant souffert des interventions des États-Unis, quels rôles jouent des organismes tels que l'ALBA ?

L'ALBA est une organisation fraternelle, de frères et d'amis. Son esprit est de poursuivre le renforcement de l'unité centraméricaine, caribéenne et latino-américaine. C'est un organisme positif, qui émet des propositions de coopération, de solidarité et de complémentarité pour tous nos pays. Rappelons-nous qu'elle a matérialisé le début d'une politique fraternelle entre le commandant Fidel et le commandant Chávez. À partir de là, d'autres pays ont progressivement rejoint l'alliance, comme la Bolivie, le Nicaragua, les pays des Antilles, les pays membres de la CariCom (Communauté caribéenne)... Il s'agit véritablement d'un projet pour le présent et le futur.

Nous avons réitéré notre solidarité fraternelle, militante et inconditionnelle, aux camarades et aux amis du Venezuela ; au gouvernement du président Nicolás Maduro ; au camarade et frère de la république de Cuba, où un chemin positif vers le dialogue et l'entente internationale et interaméricaine s'est ouvert, comprenant même la participation des États-Unis dans le cadre du respect mutuel et de la coopération. Notre volonté est que ces projets de paix et de stabilité en Amérique latine aient une continuité. Rappelons-nous qu'il y a quatre ans, la déclaration de la CELAC sur une Amérique latine « région de paix, de stabilité, et de cohabitation pacifique » a été approuvée à La Havane par les différents pays et chefs d'État et de gouvernement.

Heureusement, la situation au Nicaragua s'est calmée en ce qui concerne la crise qui a eu lieu entre avril et juin 2018. Quel bilan faites-vous de cette crise de l'année dernière ?

Au Nicaragua, c'est une vraie tentative de coup d'État qui s'est produite. Cette tendance à vouloir rompre l'ordre constitutionnel de l'État de droit et remplacer le gouvernement légitime du président Ortega a été sapée et neutralisée par l'activité de la population, à savoir le peuple nicaraguayen et le gouvernement.

Cependant, tant certains organismes de droit international que certains médias ont centré leurs efforts sur la création d'un contexte pour que l'opinion générale envers le gouvernement lui soit défavorable, travestissant la situation du Nicaragua. Cette campagne médiatique de certains médias internationaux visait à biaiser l'opinion publique nationale et internationale. Pour ce faire, le mensonge et les fausses informations ont largement été employés.

Pouvez-vous nous parler de certains acteurs impliqués dans la crise, comme les représentants de l'Église, certains médias privés, les ONG et le secteur privé du COSEP (Conseil supérieur de l'Entreprise privée), ainsi que du résultat de la tenue de tables de dialogue avec l'opposition ?

Dans la situation qui s'est présentée à partir du mois d'avril au Nicaragua, le président Ortega a encouragé et organisé un dialogue pour lequel il a invité la Conférence épiscopale à agir comme médiateur et garant. La participation de certains membres de la Conférence à ce dialogue, qui ont adopté une position favorable à la frange putschiste au Nicaragua, n'a

pas porté ses fruits, et ceux-ci ont utilisé le dialogue comme une forme de soutien à cette frange.

Cela a provoqué une difficulté pour les rôles de médiateurs et de garants, en raison d'un manque d'objectivité, d'impartialité et de bonne foi, ainsi que pour pouvoir conduire un dialogue en tant que médiateurs. En outre, la chaîne de télévision de l'Église, qui a traité ce dialogue avec assez peu de sérieux et de responsabilité, s'est véritablement transformée en une espèce de plate-forme de propagande et de communication favorables à des intérêts particuliers.

Le dialogue était nécessaire pour que la paix règne à nouveau. Mais il a été difficile à obtenir... Comment s'est déroulée la relation avec les secteurs de l'opposition ?

Notre gouvernement a affirmé qu'il était difficile de poursuivre le dialogue dans ces conditions et cela n'a dans une certaine mesure pas varié. Ce ne sont pas réellement les partis politiques du Nicaragua qui ont participé à ce dialogue, mais des membres d'ONG, des représentants du secteur privé et de certains secteurs estudiantins. C'étaient des personnes représentatives de l'opposition et la frange putschiste, puisqu'elles ont clairement exprimé que leur objectif n'était pas d'établir une table de dialogue pour discuter et échanger, mais qu'il était de forcer le gouvernement du président Ortega à céder le pouvoir.

Elles avaient échafaudé un coup d'État, mais elles ont également intégré la table du dialogue, bafouant la constitution politique du Nicaragua ainsi que ses lois. Elles souhaitaient concrétiser le remplacement du gouvernement légitime du président Ortega, qui a été élu... par plus de 70 % des votants !

À l'heure actuelle, ces mobilisations n'ont plus lieu...

Aujourd'hui, le Nicaragua est en paix. Ses activités sont normales et sont celles d'une nation qui continue à se développer, comme il le faisait déjà avant la tentative de coup d'État. L'activité productive du pays reprend son cours normal, les institutions de l'État assurent leurs fonctions, chacun remplit les mandats que la loi lui a conférés. Au Nicaragua, il existe une division des pouvoirs : il y a un pouvoir exécutif, législatif, juridique et électoral. Conformément à la constitution, on travaille en harmonie, en coordination et en coopération, chacun remplissant les missions que la loi concernée lui confère.

Les fameux « tranques » (barrages) ont eu lieu dans votre pays. Il s'agit d'un type de mobilisation basée en particulier sur le blocage de la circulation. Il y a également eu la participation du secteur privé, le COSEP, à la grève patronale, à savoir un appel contre le droit des Nicaraguayens au travail. Cette situation est-elle toujours d'actualité ?

C'était quelque chose qui n'avait jamais été vu dans l'histoire du Nicaragua. Le blocage des principales voies de communication, de la route panaméricaine d'une part (qui relie les pays centraméricains et facilite les échanges commerciaux), mais surtout les barrages et les barricades qui ont été construits dans les villes et sur les autoroutes, ont donné lieu à une séquestration ou à une privation de liberté massive d'une partie de la population nicaraguayenne, prenant en quelque sorte celle-ci en otage.

Les barrages se sont alors constitués dans un endroit où des séquestrations, des crimes, des assassinats, et autres viols étaient commis. Enfin, il y a eu une activité terroriste massive

dans notre pays, s'attaquant à la libre circulation des personnes et des véhicules de tout type, y compris ceux des services à la population comme les ambulances ou les brigades de pompiers sollicitées pour contrôler les incendies provoqués par les putschistes eux-mêmes dans les différentes mairies, édifices publics, centres commerciaux et habitations privées de notre pays.

Revenons sur la scène internationale. Au cours de différentes sessions de l'Organisation des États américains (OEA), au sein de laquelle vous avez une forte activité diplomatique, vous avez dénoncé le fait que certaines organisations avaient publié des rapports « subjectifs, contenant des préjugés, et partiaux » sur la réalité de votre pays...

C'est au milieu de cette dynamique que s'est réellement produite cette activité violente qui a débouché sur une quantité de morts malheureuse. Nous avons compté 22 morts chez les policiers, plus de 400 d'entre eux ont été blessés, et le gouvernement a communiqué le chiffre officiel de 198 personnes ayant disparu au cours de cette tentative putschiste.

Par conséquent, nous ne reprenons pas les chiffres, souvent gonflés, que communiquent certains organismes de droits de l'homme, car ils ont confondu les morts à la suite de causes naturelles, d'accidents de la route et d'autres, avec ceux ayant péri en raison de ce contexte.

Pour conclure, j'aurais aimé recueillir vos commentaires sur l'initiative de l'Assemblée Nationale, qui a créé la Commission pour la vérité, la justice et la paix. Celle-ci a effectué un rapport dont les conclusions ont été ignorées par la grande majorité des médias internationaux. En voici un extrait : « *l'existence de groupes violents et radicaux qui agissent en marge de la loi (...), en opposition avec l'esprit de justice, de paix et de démocratie du dialogue national, nous inquiète.* » Que retiendriez-vous du travail de cette commission ?

L'Assemblée Nationale a approuvé une loi permettant la création de cette Commission pour la vérité et la justice, et ses activités et ses travaux ont toujours été réalisés dans une perspective d'objectivité, car ce sont nous, Nicaraguayens, qui devons affronter ces problèmes. La situation de violence que nous avons connue n'a pas de précédent dans notre pays et elle a eu des conséquences sur notre population, avec beaucoup de morts et de blessés. La commission pour la vérité a effectué ce travail car la population a réclamé la justice ainsi que des dédommagements.

Avec une telle destruction et avec la douleur de notre population, il faut que les institutions de l'État qui fonctionnent ; la police, le procureur général, le ministère public et les tribunaux, enquêtent, dans le cadre de la loi, sur ce qui s'est passé et sur les personnes qui ont été responsables de cela.

Au Nicaragua, il y a un État de droit, constitutionnel, qui est en place, et nous avons vocation à respecter les droits fondamentaux de chaque individu, sans exception. Mais face également à une situation comme celle que nous avons connue, comportant une volonté de briser l'ordre constitutionnel, l'État est obligé d'enquêter sur ce qui s'est passé, dans une optique de responsabilité et de procès équitable. Il ne s'agit pas de condamner des innocents, mais des individus dont il a été prouvé qu'ils sont responsables. Et d'acquitter ceux dont il a été dûment prouvé qu'ils sont innocents. C'est cela l'esprit de la loi et des tribunaux et de l'État nicaraguayen.

Je vous remercie beaucoup du temps que vous m'avez accordé pour cet entretien. J'en profite pour adresser mes meilleurs vœux de paix et de bonheur pour cette année 2019 au peuple latino-américain et nicaraguayen qui lutte pour sa dignité et sa souveraineté.

Un peuple comme celui du Nicaragua a eu la réaction naturelle d'un peuple qui défend, avec un grand sens de la dignité et avec beaucoup de courage, sa sécurité, sa cohabitation pacifique, les projets économiques et sociaux dont la population bénéficie. La population les a soutenus et c'est pour cela que le président Ortega a été élu par plus de 70 % des suffrages. Ce que nous sommes en train de faire c'est dépasser les politiques néolibérales des gouvernements précédents, et établir des politiques économiques et sociales inclusives pour la plus grande majorité, y compris des politiques de dialogue, d'alliance et de consensus avec les entreprises privées. Avec un bénéfice social qui profite à tous et n'exclut personne.

Cette combinaison entre acteurs internes et internationaux bénéficiant d'un financement, avait pour objectif de changer de gouvernement par voie de fait, en brisant l'ordre constitutionnel et en faisant cela, de détruire précisément les progrès du Nicaragua dans tous les programmes qui ont permis de réaliser des avancées. Heureusement, ce putsch a été neutralisé et les activités au Nicaragua ont repris leur cours normal.

Traduit de l'espagnol par Rémi Gromelle pour le Journal Notre Amérique

Source: [Journal Notre Amérique février 2018 \(à paraître\)](#)

La source originale de cet article est [investigation.net](#)

Copyright © [Denis Moncada](#) et [Alex Anfruns](#), [investigation.net](#), 2019

Articles Par : [Denis Moncada](#)
et [Alex Anfruns](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca